



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de l'Assemblée

Le jeudi 7 avril 2016 — Vol. 44 N° 159

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Débats de l'Assemblée nationale

Le jeudi 7 avril 2016 — Vol. 44 N° 159

Table des matières

Affaires courantes

Déclarations de députés	10507
Rendre hommage à M. Marc Salmon, policier communautaire	
Mme Carole Poirier	10507
Féliciter Les Chevaliers de Colomb du conseil de Montcalm, n° 5529, lauréats du Prix international des activités communautaires	
Mme Véronique Tremblay	10507
Souligner le 70 ^e anniversaire du Club Lions de Lévis inc.	
M. François Paradis	10507
Féliciter l'équipe du Programme de formation axée sur l'emploi de l'école Horizon-Jeunesse, finaliste de la bourse Forces Avenir	
M. Jean Rousselle	10508
Souligner la Semaine nationale des hygiénistes dentaires	
Mme Diane Lamarre	10508
Féliciter MM. Marcel Vachon et Marc Rousson, nommés citoyens de l'année par le Club Citivan d'Aylmer	
M. André Fortin	10508
Souligner le succès de la Journée de l'emploi de Montréal-Nord	
Mme Rita Le de Santis	10509
Rendre hommage au Dr Réal Lacombe, fondateur du Réseau québécois de villes et villages en santé	
M. Luc Blanchette	10509
Souligner le 35 ^e anniversaire du Centre communautaire bénévole Matawinie	
M. Nicolas Marceau	10509
Dépôt de documents	10510
Rapport annuel du Comité Entraide	10510
Réponse à une question inscrite au feuillet	10510
Dépôt de rapports de commissions	10510
Consultations particulières sur le livre vert intitulé <i>Orientations du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en matière d'acceptabilité sociale</i>	10510
Consultations particulières sur le projet de loi n° 86 — Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire	10510
Dépôt de pétitions	10511
Continuer les procédures intentées contre Air Canada devant la Cour suprême dans le dossier de la fermeture d'Aveos et tenir une commission parlementaire relativement à ce dossier	10511
Questions et réponses orales	10511
Financement du Parti libéral	
M. Pierre Karl Péladeau	10511
M. Philippe Couillard	10511
M. Pierre Karl Péladeau	10512
M. Philippe Couillard	10512
M. Pierre Karl Péladeau	10512
M. Philippe Couillard	10513
M. Pierre Karl Péladeau	10513
M. Philippe Couillard	10513
Confiance du premier ministre envers le député de Louis-Hébert	
M. Bernard Drainville	10513
M. Jean-Marc Fournier	10513
M. Bernard Drainville	10514
M. Jean-Marc Fournier	10514
M. Bernard Drainville	10514
M. Jean-Marc Fournier	10514

Table des matières (suite)

Témoignage de la députée de Laviolette à la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction	
Mme Agnès Maltais	10515
M. Jean-Marc Fournier	10515
Mme Agnès Maltais	10515
M. Jean-Marc Fournier	10515
Mme Agnès Maltais	10515
M. Jean-Marc Fournier	10516
Délai de prescription du Directeur général des élections pour intenter des poursuites	
M. François Legault	10516
M. Philippe Couillard	10516
M. François Legault	10516
M. Philippe Couillard	10516
M. François Legault	10517
M. Philippe Couillard	10517
Participation de M. Marc-Yvan Côté au financement politique du député de Louis-Hébert	
M. Éric Caire	10517
M. Jean-Marc Fournier	10517
M. Éric Caire	10518
M. Jean-Marc Fournier	10518
M. Éric Caire	10518
M. Jean-Marc Fournier	10518
Somme récoltée par le député de Louis-Hébert pour le financement du Parti libéral en 2009	
M. Pascal Bérubé	10519
M. Jean-Marc Fournier	10519
M. Pascal Bérubé	10519
M. Jean-Marc Fournier	10519
M. Pascal Bérubé	10519
M. Jean-Marc Fournier	10520
Financement sectoriel du Parti libéral	
M. Alain Therrien	10520
M. Jean-Marc Fournier	10520
M. Alain Therrien	10520
M. Jean-Marc Fournier	10521
M. Alain Therrien	10521
M. Jean-Marc Fournier	10521
Objectifs de financement du Parti libéral	
M. François Bonnardel	10521
M. Jean-Marc Fournier	10521
M. François Bonnardel	10522
M. Jean-Marc Fournier	10522
M. François Bonnardel	10522
M. Jean-Marc Fournier	10522
Objectifs de financement politique des ministres sous l'ancien gouvernement libéral	
M. Bernard Drainville	10523
M. Jean-Marc Fournier	10523
M. Bernard Drainville	10523
M. Jean-Marc Fournier	10523
M. Bernard Drainville	10524
M. Jean-Marc Fournier	10524
Confidentialité de la preuve récoltée par l'UPAC dans le dossier de Mme Nathalie Normandeau	
M. Simon Jolin-Barrette	10524
Mme Stéphanie Vallée	10524

Table des matières (suite)

Motions sans préavis	10525
Saluer la mémoire de M. Jean Bissonnette, pionnier de la télévision québécoise et des variétés, et de Mme Rita Lafontaine, comédienne	10525
M. Luc Fortin	10525
Mme Véronique Hivon	10526
Mme Claire Samson	10527
M. Amir Khadir	10527
Mise aux voix	10528
 Avis touchant les travaux des commissions	 10528
 Renseignements sur les travaux de l'Assemblée	 10528
 Avis touchant les travaux des commissions	 10529
Affaires du jour	10529
Ajournement	10529

Le jeudi 7 avril 2016 — Vol. 44 N° 159

(Neuf heures quarante minutes)

Le Vice-Président (M. Gendron) : Alors, veuillez prendre place. Je vous souhaite un bon jeudi.

Affaires courantes

Déclarations de députés

Et nous allons procéder à la rubrique Déclarations de députés. Et je suis prêt à entendre la première déclaration, et c'est Mme la députée d'Hochelaga-Maisonneuve qui s'en vient. Oui, non, mais c'est parce que, la première n'étant pas là, vous êtes devenue la première. Alors, Mme la députée d'Hochelaga-Maisonneuve... J'aurais dû regarder, par exemple. Alors, on vous laisse le temps, et c'est vous qui avez la première déclaration ce matin. Alors, à vous la parole.

Mme Poirier : Avec bonheur, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Gendron) : C'est ce que je souhaite.

Rendre hommage à M. Marc Salmon, policier communautaire

Mme Carole Poirier

Mme Poirier : Hochelaga-Maisonneuve salue aujourd'hui un homme qui s'est investi avec énergie, empathie et humilité dans la vie communautaire et citoyenne du quartier. Entré au Service de police de la ville de Montréal en 1986, Marc Salmon est devenu le premier policier communautaire d'Hochelaga-Maisonneuve en décembre 1997.

Près des gens, sensible et à l'écoute, toujours accessible et volontaire, Marc Salmon est devenu un acteur incontournable du quartier, connu et apprécié, en qui tous avaient confiance. Il a transformé la relation entre Hochelaga-Maisonneuve et la police du quartier. Ceux qui ont travaillé avec lui, ceux et celles qu'il a aidés n'oublieront jamais son humanité. Durant toutes ces années, il a vécu les joies et les peines des gens du quartier en les aidant, toujours généreux et simple.

Marc Salmon, alors que tu tireras, le 1er juin prochain, un trait sur tes 30 ans de carrière, Hochelaga-Maisonneuve te salue et te dit merci.

Le Vice-Président (M. Gendron) : Moi de même, je vous dis merci, Mme la députée, pour votre déclaration. Je cède maintenant la parole à Mme la députée de Chauveau. M. le député de Lévis, ce ne sera pas long. Mme la députée de Chauveau, à vous la parole.

Féliciter Les Chevaliers de Colomb du conseil de Montcalm, n° 5529, lauréats du Prix international des activités communautaires

Mme Véronique Tremblay

Mme Tremblay : Merci beaucoup, M. le Président. Permettez-moi de souligner le dévouement exemplaire des membres des Chevaliers de Colomb du conseil Montcalm 5529 de Loretteville dans le beau comté de Chauveau. En décembre dernier, ils ont reçu le prestigieux prix du programme de service international des activités communautaires, cinquième prix pour le projet Le Marché aux puces ressuscité de ses cendres. Il faut se rappeler que le feu avait complètement détruit l'entrepôt qui contenait tous les meubles, livres et vêtements qui devaient être vendus le lendemain pour le traditionnel marché aux puces. Le courage des Chevaliers de Colomb, des nombreux bénévoles de divers organismes et la générosité de la population qui ont fait divers dons ont fait en sorte d'amasser un montant record de ventes de 104 000 \$. Au total, c'est donc plus de 150 bénévoles qui se sont relayés pour réaliser ce petit miracle et démontrer toute la force de la solidarité.

J'exprime donc toute ma fierté envers les membres de cette formidable organisation bénévole pour leur immense travail auprès de la communauté. J'invite également la population...

Le Vice-Président (M. Gendron) : Merci beaucoup, Mme la députée de Chauveau. On essaie de viser à ce que ça rentre dans une minute, alors, merci. Maintenant, c'est à M. le député de Lévis de faire sa déclaration de ce matin. M. le député de Lévis, à vous la parole.

Souligner le 70e anniversaire du Club Lions de Lévis inc.

M. François Paradis

M. Paradis (Lévis) : Merci, M. le Président. *Nous servons*, voilà la devise des membres des clubs Lions à travers le monde. Depuis la fondation du premier club Lions en 1917 aux États-Unis, 46 000 autres clubs ont vu le jour dans plus de

200 pays. Il s'agit de la plus importante organisation philanthropique à travers le monde, avec près d'un demi-million... ou d'un million et demi, plutôt, de membres actifs, énorme. C'est important, M. le Président, de connaître ces chiffres pour saisir l'ampleur de la tâche accomplie.

Aujourd'hui, je veux saluer et remercier les membres du Club Lions de Lévis, dont plusieurs représentants sont parmi nous dans les tribunes. Bravo à vous! Bravo à vous qui célébrez cette année le 70e anniversaire de votre organisation!

Tout a commencé par la distribution de verres de lait dans les écoles, puis les paniers de Noël pour les gens vulnérables, et bien sûr l'aide aux malades, notamment à ceux qui ont des problèmes de santé oculaire. Leurs défis et leur mission aujourd'hui : continuer à s'investir activement pour le bien-être de la collectivité. Une mission louable, une histoire prestigieuse. Bravo pour votre implication et longue vie à vous!

Le Vice-Président (M. Gendron) : Alors, merci, et la présidence vous salue, vous êtes bienvenus à l'Assemblée nationale.

Toujours dans la poursuite des déclarations de députés, je cède maintenant la parole à M. le député de Vimont pour sa déclaration de ce matin. M. le député de Vimont, à vous.

**Féliciter l'équipe du Programme de formation axée sur l'emploi
de l'école Horizon-Jeunesse, finaliste de la bourse Forces Avenir**

M. Jean Rousselle

M. Rousselle : Je suis très fier, M. le Président, de souligner, en cette Chambre aujourd'hui, la réussite de Mme Maryse Riopel et de l'équipe du Programme de formation axée sur l'emploi, appelé PFAE, de l'école Horizon-Jeunesse. Leur activité sur la sensibilisation, journée portes ouvertes sur le PFAE, est en nomination dans le cadre du programme Forces Avenir.

Les élèves dysphasiques qui participent au PFAE ont souvent de la difficulté à faire reconnaître leurs talents et leurs succès. C'est pourquoi qu'il y a trois ans des élèves de l'école Horizon-Jeunesse ont choisi de prendre les choses en main, ils ont initié le programme pour lequel ils sont récompensés cette année. Des portes ouvertes, c'est le moment pour découvrir des jeunes qui ont beaucoup à offrir. D'ailleurs, depuis quatre mois, j'accueille en stage l'une de leurs élèves, Lamia, atteinte de dysphasie. Elle apporte beaucoup à mon équipe.

Je vous lance le défi, amis, collègues, de faire comme moi et d'accueillir en stage un de nos enfants faisant partie de ce groupe souvent mis de côté et oublié. Vous verrez à quel point que l'expérience est enrichissante. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Gendron) : On vous remercie, M. le député de Vimont, pour votre déclaration. Merci. Je cède maintenant la parole à Mme la députée de Taillon pour sa déclaration de ce matin. Mme la députée de Taillon, à vous.

Souligner la Semaine nationale des hygiénistes dentaires

Mme Diane Lamarre

Mme Lamarre : M. le Président, merci. À l'occasion de la Semaine nationale des hygiénistes dentaires, je salue la présence parmi nous d'une représentante inspirante de la profession, Mme France Lavoie, hygiéniste dentaire depuis 35 ans, clinicienne, enseignante, chercheuse et entrepreneure. Je tiens à souligner, en cette semaine, le travail remarquable de ces 6 220 expertes en prévention buccodentaire. Ces professionnels, dont 98 % sont des femmes, aspirent à plus d'autonomie. Au Québec, ils et elles ont été les premiers à obtenir un ordre professionnel en 1975.

Actuellement, le Québec accuse le plus grand retard en santé buccodentaire par rapport à la population canadienne. Ailleurs, des hygiénistes dentaires qui ont une formation collégiale identique aux hygiénistes québécoises se sont vu accorder un cadre légal pour l'exercice optimal de leurs compétences, notamment envers les plus vulnérables de la société.

En cette semaine nationale de l'hygiéniste dentaire, appuyons l'exercice autonome des hygiénistes au service d'une population québécoise qui en a grand besoin, comme dans les centres d'hébergement, en soins à domicile, dans les milieux...

Le Vice-Président (M. Gendron) : Merci beaucoup. D'ailleurs, on vous souhaite la bienvenue, madame. On vous souhaite la bienvenue à l'Assemblée nationale, madame.

Je cède maintenant la parole à M. le député de Pontiac pour sa déclaration de ce matin.

**Féliciter MM. Marcel Vachon et Marc Rousson, nommés
citoyens de l'année par le Club Citivan d'Aylmer**

M. André Fortin

M. Fortin (Pontiac) : Merci, M. le Président. Every year, at the invitation of the Aylmer Civitan Club, over 200 gather to thank one of Aylmer's most civic minded residents, to hand out the Citizen of the Year Award to someone who day in and day out works for the common good in our community.

Cette année, deux candidatures s'imposaient, et donc, pour la toute première fois, deux citoyens ont été honorés, il s'agit de M. Marcel Vachon et de M. Marc Rousson. Ils sont les hommes de toutes les causes. M. Vachon est vice-président

du Centre d'action bénévole Accès. Il est impliqué au sein du Centre alimentaire d'Aylmer, de Relais pour la vie, d'Héma-Québec et de plusieurs autres causes. M. Rousson, lui, passe ses journées, entre autres, auprès de la Saint-Vincent-de-Paul, des Chevaliers de Colomb, du Mont Saint-Jude, de R-Cube et du hockey mineur.

M. le Président, ces deux citoyens ont marqué la vie communautaire d'Aylmer au cours des 35 dernières années. Nous leur disons aujourd'hui merci.

Le Vice-Président (M. Gendron) : Je vous remercie. Je vous remercie, M. le député, de votre déclaration. Et, pour la prochaine déclaration, je cède maintenant la parole à Mme la députée de Bourassa-Sauvé, pour sa déclaration de ce matin. À vous la parole, Mme la députée.

Souligner le succès de la Journée de l'emploi de Montréal-Nord

Mme Rita Le de Santis

Mme de Santis : Merci, M. le Président. Le 16 mars dernier a eu lieu la sixième édition de la journée d'emploi organisée par le Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé sous la direction de Mme Bouchra Kloua. Près de 1 500 jeunes de Montréal-Nord ont eu l'opportunité de rencontrer une trentaine d'employeurs, ce qui représente un record de participation. Toujours dans leur volonté de faciliter l'accès aux services offerts par l'organisme et pour aider les jeunes dans leur recherche d'emploi, M. François Latour, conseiller en orientation du CJE, a présenté la nouvelle application mobile, nommée CJE M-N, qui permet de recevoir une panoplie d'offres d'emploi mises à jour quotidiennement, une façon efficace de rejoindre le public cible.

Mes félicitations et merci au Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé ainsi qu'aux partenaires pour cette très belle réalisation qui favorise l'intégration socioéconomique des jeunes de mon comté. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Gendron) : On vous remercie, Mme la députée, pour votre déclaration. Je cède maintenant la parole à M. le député de Rouyn-Noranda—Témiscamingue pour sa déclaration d'aujourd'hui. M. le député, à vous la parole.

Rendre hommage au Dr Réal Lacombe, fondateur du Réseau québécois de villes et villages en santé

M. Luc Blanchette

M. Blanchette : M. le Président, chers collègues, je voulais aujourd'hui rendre hommage à un homme qui nous a quittés la semaine dernière, le Dr Réal Lacombe.

Un homme de raison, de conviction et de cœur, Réal Lacombe était de mon comté, mais il a certainement influencé le développement de la santé de notre région et de notre nation. Réal Lacombe était le père fondateur du Réseau québécois de villes et villages en santé, qui regroupe aujourd'hui 225 municipalités au Québec, soit 85 % de la population, une démarche aussi reconnue par l'Organisation mondiale de la santé.

Réal venait tout juste de prendre une retraite bien méritée comme directeur de la santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue, un poste où il a fait une contribution remarquable. En 2007, il a été sacré chevalier de l'Ordre national du Québec pour sa contribution à l'approche clinique de la maladie et de l'amélioration de la santé des communautés. Réal Lacombe savait influencer les personnes sur le terrain comme les plus hautes instances, dont l'Institut national de la santé publique. C'est tout le Québec qui a perdu un leader. Mes plus sincères condoléances à toute sa famille et à ses amis.

• (9 h 50) •

Le Vice-Président (M. Gendron) : Je vous remercie, M. le député de Rouyn-Noranda—Témiscamingue, de votre déclaration. Et vous me permettez, je suis convaincu que le député va être d'accord... Étant un ami personnel, étant quelqu'un que je connais très intimement, c'est clair que je me joins à 100 % à l'hommage que vous venez de lui rendre. Il le mérite bien, peu importe l'endroit où il est.

Je cède maintenant la parole à M. le député de Rousseau pour sa déclaration d'aujourd'hui. M. le député de Rousseau, à vous la parole.

Souligner le 35e anniversaire du Centre communautaire bénévole Matawinie

M. Nicolas Marceau

M. Marceau : Merci, M. le Président. Alors, je tiens à rendre hommage au Centre communautaire bénévole Matawinie, qui a célébré son 35e anniversaire en février dernier. Le regroupement a pris forme à la suite d'initiatives de bénévoles provenant de groupes d'entraide locaux afin de subvenir aux besoins du milieu.

En promouvant l'action bénévole, le CCBM a toujours eu à cœur l'amélioration des conditions de vie des aînés et des personnes démunies. Une dizaine d'employés et une centaine de bénévoles offrent des services de maintien à domicile, d'animation et de formation sur tout le territoire de la MRC Matawinie. Dans une année, il faut compter 40 000 appels reçus et 6 000 transports effectués. L'impact du CCBM est majeur.

Je profite de l'occasion pour féliciter le président du conseil d'administration, M. Lucien Barré, et le directeur général, M. Robert Beuparlant, pour leur dévouement au bien-être de la collectivité. Le Centre communautaire bénévole Matawinie, c'est 35 ans d'implication pour la communauté. Félicitations! Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Gendron) : Alors, on vous remercie, M. le député de Rousseau, de votre déclaration. Et cette dernière déclaration met fin à la rubrique Déclarations de députés.

Les travaux sont suspendus pour quelques instants.

(Suspension de la séance à 9 h 52)

(Reprise à 10 h 1)

Le Président : Mesdames et messieurs, nous allons nous recueillir quelques instants.

Merci. Veuillez vous asseoir. Là, c'est vrai.

Nous poursuivons les affaires courantes.

Aujourd'hui, il n'y a pas de déclarations ministérielles ni présentation de projets de loi.

Dépôt de documents

À la rubrique Dépôt de documents, M. le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Rapport annuel du Comité Entraide

M. Blais : M. le Président, il me fait plaisir de déposer le rapport annuel de gestion du Comité Entraide 2014-2015, incluant les états financiers vérifiés.

Le Président : Ce document est déposé. M. le leader du gouvernement.

Réponse à une question inscrite au feuilleton

M. Fournier : Merci, M. le Président, je dépose la réponse à la question inscrite au feuilleton le 24 mars 2016 par la députée de Saint-Hyacinthe.

Le Président : Ce rapport est déposé.

Dépôt de rapports de commissions

À la rubrique Dépôt de rapports de commission, M. le président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles et député de Labelle.

Consultations particulières sur le livre vert intitulé *Orientations du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles en matière d'acceptabilité sociale*

M. Pagé : Merci, M. le Président. Alors, je dépose ce matin le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui, les 15, 16, 22, 23 et 24 mars, également le 5 avril 2016, a tenu des auditions publiques dans le cadre des consultations particulières sur le livre vert intitulé *Orientations du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles en matière d'acceptabilité sociale*.

Le Président : Alors, ce rapport est déposé. Mme la présidente de la Commission de la culture et de l'éducation et députée de Jeanne-Mance—Viger.

Consultations particulières sur le projet de loi n° 86

Mme Rotiroti : Merci, M. le Président. Je dépose le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation qui, le 16 et 25 février, et les 8, 9, 10, 15, 16, 17, 22, 23 et 24 mars, ainsi que le 5 et le 6 avril 2016, a tenu des auditions publiques dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 86, Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire.

Le Président : Ce rapport est déposé.

Dépôt de pétitions

À la rubrique des pétitions, M. le député de Sanguinet.

Continuer les procédures intentées contre Air Canada devant la Cour suprême dans le dossier de la fermeture d'Aveos et tenir une commission parlementaire relativement à ce dossier

M. Therrien : Merci, M. le Président. Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 860 pétitionnaires. Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant que plusieurs milliers de travailleurs ont été touchés par la fermeture d'Aveos en 2012 — licenciés, retraités, relocalisés, démissionnaires, réaffectés, etc.;

«Considérant que la Cour supérieure et la Cour d'appel du Québec ont jugé qu'Air Canada a contrevenu à la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada en ne maintenant pas ses actifs de révision et qu'une demande d'appel à la Cour suprême du Canada a été intentée par Air Canada;

«Considérant que le gouvernement du Québec a négocié une entente avec Air Canada et a suspendu le litige devant la Cour suprême, le tout sans aviser les anciens travailleurs des centres de révision d'Air Canada;

«Considérant que la population du Québec demande au gouvernement de changer sa position;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec :

«[1.] de continuer les procédures intentées devant la Cour suprême du Canada dans ce dossier;

«[2.] de communiquer avec le ministre des Transports du Canada afin de lui demander de ne pas abroger, ni modifier, l'article 6.(1)d de la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada;

«[Finalement,] de tenir une commission parlementaire relativement à la fermeture d'Aveos en mars 2012 et aux conséquences pour les travailleurs touchés par cette fermeture.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Le Président : L'extrait de cette pétition est déposé.

Il n'y a pas de réponses orales aux pétitions ni d'interventions portant sur une question de droit ou de privilège.

Questions et réponses orales

Nous en sommes donc rendus à la période de questions et de réponses orales, et je cède la parole à M. le chef de l'opposition officielle.

Financement du Parti libéral

M. Pierre Karl Péladeau

M. Péladeau : Merci, M. le Président. Donc, il y a quelques minutes, le député de Louis-Hébert a finalement cédé à la pression populaire et pris la seule décision qui s'imposait depuis une semaine, il a démissionné. Ce n'est malheureusement pas le sens des responsabilités du premier ministre qui a mené à cette décision, ni ses principes, ni son sens de l'éthique, c'est le député de Louis-Hébert lui-même qui en est arrivé à cette conclusion.

Et la cerise sur le sundae, M. le Président, c'est que nous avons appris hier que l'objectif de financement du député de Louis-Hébert n'était pas de 100 000 \$, mais de 150 000 \$. Et, puisqu'il est très efficace en matière de financement, il a largement dépassé son objectif.

Pas plus tard que vendredi, nous avons appris qu'il avait déclaré qu'il ne l'avait pas atteint, son objectif de 100 000 \$. Alors, M. le Président, la population se demande sérieusement qui elle doit croire. Allons-nous continuer à assister à un striptease permanent où les révélations et les accusations se succèdent, qui paralysent le gouvernement, alors que la population souhaite des mesures énergiques en matière de développement économique, de création d'emplois, en matière d'investissements en santé, en matière d'accessibilité aux soins?

Ma question est simple : Quand le premier ministre prendra-t-il ses responsabilités et expliquer aux Québécois et aux Québécoises le financement de son parti? Il doit faire en sorte que cesse la paralysie dans laquelle il a plongé le Québec.

Le Président : M. le premier ministre.

M. Philippe Couillard

M. Couillard : Alors, M. le Président, je voudrais d'abord dire quelques mots au sujet de mon collègue le député de Louis-Hébert. Il y a plusieurs décennies, il a traversé l'océan avec deux petites valises pour venir s'installer chez nous. Il a réussi, il a fait une carrière professionnelle réussie. Il est entré en politique, il a servi le Québec. Il a été frappé par un cancer, il a réussi. Actuellement, il se défend avec honneur et courage, et on verra, d'ailleurs comme le chef de l'opposition lui-même a dit, ce que les autorités impartiales vont conclure.

Maintenant, en ce jour où nous sommes, deux ans après notre élection comme gouvernement au Québec, M. le Président, je pense, c'est important de dire à la population que nous avons présenté un programme de redressement et de relance, le redressement est fait. Vous aussi, vous vouliez l'équilibre budgétaire, mais vous vous êtes bien gardés de le dire après l'élection. Nous, on l'a accompli. On a réglé avec les municipalités, avec les conventions collectives, avec d'autres groupes de la société. Et la relance économique, dans une ambiance qui est difficile mondialement, est en cours, M. le Président. Le mandat est bien entrepris, il va se poursuivre. Le plan du gouvernement sera exécuté sans défaillance jusqu'à la prochaine élection.

Le Président : Première complémentaire, M. le chef de l'opposition.

M. Pierre Karl Péladeau

M. Péladeau : Merci, M. le Président. Le premier ministre connaissait très bien les liaisons dangereuses entre le député de Louis-Hébert et Marc-Yvan Côté, il connaissait très bien leur passé commun chez Roche, il savait qu'il avait tordu les faits sur son financement politique de 171 000 \$ ainsi que ses contributions illégales. Hier, le premier ministre a dit que le député de Louis-Hébert avait manqué de prudence.

Eh bien, ma question que je pose, c'est : Est-ce que ce ne serait pas plutôt le premier ministre qui a manqué de prudence en faisant en sorte de le nommer en charge de sa course à la direction?

Le Président : M. le premier ministre.

M. Philippe Couillard

M. Couillard : Alors, M. le Président, quand même, un peu de réserve...

Des voix : ...

Le Président : S'il vous plaît, d'un côté comme de l'autre.

M. Couillard : ...pas à mon collègue, au nom de son parti, de me parler du rapport Moisan, et d'Oxygène 9, et d'autres événements qu'on a bien connus, et des quotas de financement, bien sûr, qui étaient, à toutes fins pratiques, les mêmes que ceux dont il est question dans les médias aujourd'hui. Je vois ici...

Des voix : ...

Le Président : S'il vous plaît!

M. Couillard : Oui, bien, ils vont nous dire : Nous autres, c'était... Nous autres...

Des voix : ...

Le Président : S'il vous plaît, là! Le chef de l'opposition aura la chance de poser d'autres questions, mais, en attendant, c'est au premier ministre, qui a le droit de parole.

M. Couillard : ...ils vont dire : Nous autres, c'était juste 80 000 \$, 90 000 \$, ce n'est pas grave, hein, ça. Puis je vois ici que notre collègue a récolté 100 000 \$ en une seule soirée de financement. Bien, on pourrait examiner chacune de ces contributions avec intérêt.

Mais moi, je vais dire encore une fois à la population, M. le Président, que je suis chef du Parti libéral depuis mars 2013, qu'on a complètement réformé les façons de faire dans le parti, notamment notre pratique de financement. Notre financement n'est que populaire, au niveau des associations de comté.

Le Président : En terminant.

M. Couillard : Les objectifs de nos associations de comté, qu'on soit député ou ministre, sont les mêmes, M. le Président.

• (10 h 10) •

Le Président : Deuxième complémentaire, M. le chef de l'opposition.

M. Pierre Karl Péladeau

M. Péladeau : Merci, M. le Président. Le premier ministre a fermé les yeux sur les déclarations inexactes du député de Louis-Hébert, mais il a également omis de mentionner les objectifs de plusieurs autres ministres, qui n'étaient pas de 100 000 \$, mais de 150 000 \$.

Est-ce que le premier ministre peut nous dire, oui ou non, s'il connaissait ces objectifs de 150 000 \$? Et quand va-t-il faire la lumière sur le financement de son parti politique ?

Le Président : M. le premier ministre.

M. Philippe Couillard

M. Couillard : M. le Président, la lumière, elle est faite, les faits sont connus. Les changements ont été mis en place, et j'espère que mes collègues des autres partis vont suivre également dans la même direction, notamment sur le fait que chaque association doit avoir le même objectif, quelle que soit la fonction qu'on exerce au sein du caucus des députés.

Maintenant, à cette époque, si le collègue vérifie les choses, moi, je n'étais plus en politique, donc je ne sais pas comment ces choses-là étaient organisées. Je sais cependant que j'ai fait, comme mes collègues, mes activités de financement légalement, honnêtement, correctement. Mais maintenant on est rendus dans une deuxième phase, c'est la phase du présent et de l'avenir, et moi, je vais m'occuper du présent et de l'avenir, M. le Président.

Le Président : Troisième complémentaire, M. le chef de l'opposition.

M. Pierre Karl Péladeau

M. Péladeau : M. le Président, le premier ministre nous a dit hier que son député de Louis-Hébert allait répondre aux questions. Encore une fois, il s'est défilé ce matin. C'est maintenant au chef du Parti libéral du Québec de répondre aux questions de la population.

Quand le premier ministre va-t-il expliquer à la population les méthodes de financement de son parti? Il a toutes les informations à ce sujet. Quand va-t-il dire la vérité aux Québécois et aux Québécoises?

Le Président : M. le chef de l'opposition, je vous engage à faire attention à ces propos, on ne peut pas prêter de motifs à nos collègues là-dessus. M. le premier ministre.

M. Philippe Couillard

M. Couillard : Alors, M. le Président, on attendra également, tout le monde, les explications de notre collègue sur ce qui concernait le Parti québécois lors de la commission Charbonneau. Il s'est contenté de balayer les questions sous le tapis pour les éviter, mais elles s'appliquent également, M. le Président. Ce sont les mêmes enjeux, ce sont les mêmes choses.

La lumière a été faite, les faits sont connus. Et, de façon encore plus importante, outre le fait que nous accomplissons le redressement et la relance du Québec, également nous amenons le Parti libéral du Québec, une grande institution du Québec, dans la meilleure direction possible, une direction de débat d'idées, une direction de pratiques administratives et de financement tout à fait saine. J'envisage et j'espère que tous les partis politiques vont suivre notre exemple, M. le Président.

Le Président : Principale, M. le leader de l'opposition.

**Confiance du premier ministre envers
le député de Louis-Hébert**

M. Bernard Drainville

M. Drainville : M. le Président, la semaine dernière, à la suite des révélations concernant le député de Louis-Hébert, la prudence aurait commandé que le premier ministre prenne le téléphone et effectue des vérifications en profondeur. Est-ce qu'il l'a fait? On ne le sait toujours pas. Il semble avoir pris la parole de son ex-ministre, le député de Louis-Hébert. Vendredi matin, le député de Louis-Hébert déclarait à Paul Arcand : Je n'ai jamais atteint le 100 000 \$. Je n'ai jamais atteint le 100 000 \$. Or, les chiffres du Parti libéral démontrent que le député de Louis-Hébert a collecté, en 2009, 171 399 \$. Cette information, elle était accessible au premier ministre. En tant que chef du Parti libéral, il n'avait qu'à la demander à la permanence de son parti.

Alors, la question est bien simple, M. le Président. Quand le premier ministre a affirmé sa pleine confiance envers son député de Louis-Hébert samedi dernier, était-il au courant que le député de Louis-Hébert avait caché la vérité aux Québécois?

Le Président : M. le leader de l'opposition, je vais vous demander de retirer vos derniers propos, s'il vous plaît.

M. Drainville : Était-il au courant qu'il avait dit le contraire de la vérité?

Le Président : M. le leader du gouvernement.

M. Jean-Marc Fournier

M. Fournier : M. le Président, d'abord, revenons sur un élément que mon collègue le premier ministre disait tantôt, on fait référence à des événements qui se sont passés avant que cette Assemblée modifie les règles de financement, autant

de ce côté-ci par de nombreuses lois que par l'initiative du gouvernement du Parti québécois qui a suivi. Ces événements ont précédé la mise sur place de la commission Charbonneau, les auditions de la commission Charbonneau, le rapport de la commission Charbonneau, le rapport, d'ailleurs, que le gouvernement, selon une motion de l'Assemblée, doit présenter les initiatives qui ont découlé et qui vont en découler, pour que l'ensemble des membres puissent en discuter et en débattre. Donc, il s'agit d'une phase antérieure, à laquelle l'ensemble des partis politiques faisaient aussi du financement, M. le Président.

L'ensemble des partis politiques, même si les gens ne veulent pas le dire, sont obligés, en début d'année, de faire des prévisions budgétaires, combien de personnes vont travailler, combien de revenus ils auront, en vertu des règles et dans le respect des règles. Le DGE, d'ailleurs, qui a des pouvoirs accrus, nous permet de respecter ces règles-là. Tout le monde a fait ça. Alors, à partir de cet élément, à savoir est-ce qu'il y avait une évaluation avant de fixer la cible, est-ce qu'il y avait des analyses une fois que la cible avait été faite...

Le Président : En terminant.

M. Fournier : ...on peut bien s'égosiller longtemps, M. le Président. L'important, c'est de respecter...

Le Président : Première complémentaire, M. le leader de l'opposition.

M. Bernard Drainville

M. Drainville : M. le Président, le député de Louis-Hébert était encore ministre vendredi matin, lorsqu'il a fait sa déclaration. Alors, vous avez un ministre qui déclare publiquement qu'il n'a pas atteint son objectif de financement de 100 000 \$, alors qu'il a collecté, M. le Président, 171 399 \$.

Alors, est-ce que le premier ministre va cautionner ça ou est-ce qu'il va sanctionner ça? Est-ce qu'un comportement comme ça, c'est digne de rester membre du caucus du Parti libéral du Québec ou est-ce que le premier ministre va l'écarter enfin du caucus du Parti libéral?

Le Président : M. le leader de l'opposition.

M. Jean-Marc Fournier

M. Fournier : Bien, je ne sais pas trop, M. le Président, le chef de la deuxième opposition nous rappelait que, dans le temps où il était au Parti québécois, il devait ramasser 80 000 \$ à 90 000 \$. Il nous rappelait même que, quand les gens n'atteignaient pas les objectifs, ils étaient rencontrés par la permanence du parti. Il nous disait qu'à chaque caucus on amenait la liste de financement avec le rang qui était atteint pour voir le pourcentage, et il dit : On essayait de faire honte à ceux qui étaient en bas de la liste. Évidemment, lui, il ajoute qu'il était en haut de la liste, M. le Président.

Mais, ceci étant, la question est la suivante : Est-ce que, lorsqu'il y a du financement politique à une époque selon des règles, et les règles sont suivies... Si les règles changent, est-ce que, par la suite, on respecte les nouvelles règles? C'est ça, la question fondamentale. À savoir si, dans un document, c'est une évaluation a posteriori ou...

Le Président : En terminant.

M. Fournier : ...une analyse antérieure ou a posteriori, ça, c'est d'autre chose.

Le Président : Deuxième complémentaire, M. le leader de l'opposition.

M. Bernard Drainville

M. Drainville : M. le Président, pourquoi le premier ministre ne se lève-t-il pas? Ça ne le dérange pas que son député de Louis-Hébert n'ait pas déclaré le montant réel qu'il avait collecté en 2009? Il va cautionner ça par son silence ou est-ce qu'il va faire ce que Jean Charest a fait par le passé avec trois autres députés libéraux sous enquête et lui demander de sortir du caucus des députés libéraux le temps que dure l'enquête? C'est une demande tout à fait raisonnable, M. le Président, le premier ministre devrait répondre.

Le Président : M. le leader du gouvernement.

M. Jean-Marc Fournier

M. Fournier : Avec beaucoup d'indignation, le leader de l'opposition accuse les ministres à 100 000 \$, M. le Président, le chef de son parti fait des cocktails de financement et récolte 100 000 \$ en une soirée. Est-ce que, lorsqu'il s'indigne d'un objectif de 100 000 \$ par année, il trouve ça très bien d'avoir un objectif de 100 000 \$ par soirée, M. le Président?

Alors, quand on regarde les choses avec un peu d'équilibre, peut-être ça nous permet, ensemble, en parlant à l'institution, ensemble de se dire : Il y a des règles de financement, il y a un DGE...

Des voix : ...

Le Président : Chut! Chut! S'il vous plaît!

M. Fournier : ...on lui donne des pouvoirs. Elles doivent être respectées, ces règles-là. Il y a eu une commission, appliquons les règles. Je crois que, de cette façon, nous allons réussir à remonter la confiance...

Le Président : En terminant.

M. Fournier : ...mais certainement pas en faisant deux poids, deux mesures, comme mon collègue le fait.

Le Président : Principale, Mme la députée de Taschereau.

**Témoignage de la députée de Laviolette à la Commission
d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics
dans l'industrie de la construction**

Mme Agnès Maltais

Mme Maltais : Devant la commission Charbonneau, la ministre du Tourisme et députée de Laviolette a déclaré ignorer qu'il existait un objectif de 100 000 \$ par ministre. Et je vais la citer : «[Les] 100 000 \$, je l'ai appris quand [...] MacMillan l'a annoncé publiquement», ça veut dire en décembre 2009. Elle a d'ailleurs été contredite immédiatement par plusieurs de ses collègues.

Alors, la déclaration de la ministre devant la commission Charbonneau est encore plus inquiétante à la lumière des documents qui ont été révélés hier. On y découvre que non seulement la ministre avait bel et bien un objectif de 100 000 \$, mais qu'elle les dépassait amplement : 133 955 \$ en 2008, 125 027 \$ en 2009.

Quand l'ex-ministre des Transports et députée de Laviolette, le comté le mieux pavé au Québec, dit qu'elle n'était pas au courant de l'objectif de 100 000 \$ par ministre, est-ce que le premier ministre la croit encore?

Le Président : M. le leader du gouvernement.

M. Jean-Marc Fournier

M. Fournier : Le 26 mars 2014, Charles Lecavalier écrivait ceci en citant les propos du chef de la deuxième opposition, chef de la CAQ, qui disait : «Chaque année, je devais ramasser 80 000 \$ parce que j'étais un [ministre du Parti québécois] sénior"[...]. Il confirme ainsi qu'il y avait bel et bien des quotas de financement au PQ...» Il dit — c'est entre guillemets : «Quand Mme Marois accuse le PLQ d'avoir eu de quotas, bien il y en avait aussi au PQ. Quand les gens n'atteignaient pas les objectifs, ils étaient rencontrés par la permanence du parti.» Et il ajoute : «À chaque caucus, on emmenait la liste de financement avec le rang de qui atteint quel pourcentage de son objectif de financement. On essayait de faire honte à ceux qui étaient en bas de la liste.»

Est-ce que ça vous tente de redire votre question avec d'autres termes?

Le Président : Première complémentaire, Mme la députée de Taschereau.

Mme Agnès Maltais

Mme Maltais : À l'époque, à peu près tous les collègues actuels et passés, les collègues de la ministre, l'ont contredite. À la commission Charbonneau, sous serment, une ministre du gouvernement actuel, ici dans la salle, a nié l'existence du quota de 100 000 \$.

Est-ce que le premier ministre croit toujours sa ministre? Quelle sera la conséquence de cette déclaration sous serment à la lumière des documents révélés hier?

Le Président : M. le leader du gouvernement.

M. Jean-Marc Fournier

M. Fournier : Est-ce que ma collègue leader adjointe de l'opposition nie qu'il y avait des quotas de 80 000 \$ au Parti québécois, comme le dit le chef de la CAQ, qui était membre du Parti québécois? Est-ce qu'elle nie les quotas de 80 000 \$?

• (10 h 20) •

Le Président : Deuxième complémentaire, Mme la députée de Taschereau.

Mme Agnès Maltais

Mme Maltais : On l'a vu à la commission Charbonneau, la députée de Laviolette, ex-ministre des Transports, voyait ses cocktails de financement remplis d'entrepreneurs en asphaltage. Ça a été dit, elle est la seule à avoir déclaré ignorer le quota de 100 000 \$ sous serment.

Est-ce que le premier ministre va la sanctionner pour cette déclaration à la lumière des documents révélés hier ou est-ce que la règle du premier ministre en matière d'éthique, c'est le je-m'en-foutisme?

Le Président : M. le leader du gouvernement.

M. Jean-Marc Fournier

M. Fournier : Dans un article du 3 février 2015, on titre *Cocktail de financement : le chef actuel du Parti québécois récolte 100 000 \$ en une soirée*. Et c'est écrit : «La liste des invités n'a pas été rendue publique.»

Je demande au chef du Parti québécois : Est-ce qu'il nie que le quota, au Parti québécois, était de 80 000 \$, comme l'a documenté à plusieurs reprises le chef de la CAQ, oui ou non?

Le Président : Principale, M. le chef du deuxième groupe d'opposition.

Des voix : ...

Le Président : S'il vous plaît!

Délai de prescription du Directeur général des élections pour intenter des poursuites

M. François Legault

M. Legault : M. le Président, hier, la CAQ a présenté les certificats de sollicitation de Marc-Yvan Côté pour le Parti libéral pour les années 2007, 2008 et 2009. Donc, ces certificats confirment que Marc-Yvan Côté collectait des fonds pour le Parti libéral après avoir été banni à vie par le Parti libéral du Canada en 2005.

Le premier ministre nous dit : Je suis prêt à rembourser les sommes collectées illégalement au Parti libéral seulement pour les sept dernières années, donc seulement après 2010. Bon. Puis il se réfugie derrière une motion, derrière une recommandation du rapport Charbonneau, sauf que la situation a changé. Nathalie Normandeau et Marc-Yvan Côté ont été arrêtés par l'UPAC et accusés de crimes graves en lien avec le Parti libéral.

Donc, est-ce que le premier ministre peut, ce matin, se lever puis répéter aux Québécois, là : S'il y a de l'argent qui a été collecté illégalement par le Parti libéral avant 2010, jamais je ne le rembourserai, jamais? Est-ce qu'il peut dire ça?

Le Président : M. le premier ministre.

M. Philippe Couillard

M. Couillard : M. le Président, mon collègue prend un peu de liberté avec ce qui a été dit. Je redis encore une fois que toute contribution jugée et prouvée comme étant illégale sera remboursée. On le fait depuis le début, on va continuer à le faire. Le DGE, d'ailleurs, va mener une enquête autour de la situation de l'entreprise dont il a été question au cours des derniers jours, on verra ses conclusions. C'est parce que ce qu'il oublie de dire, dans sa phrase, c'est le lien entre le fait qu'il y a eu des contributions et que ces contributions étaient ou non illégales. Alors, encore faut-il s'assurer que ces contributions étaient ou non illégales.

Alors, M. le Président, si on nous fait des observations et qu'on nous demande le remboursement de sommes perçues illégalement, comme je suis sûr que ce serait le cas pour l'ensemble des partis politiques, bien sûr, comme on l'a fait jusqu'à maintenant, on va les rembourser.

Le Président : Première complémentaire, M. le chef du deuxième groupe d'opposition.

M. François Legault

M. Legault : M. le Président, le premier ministre sait très bien que, selon la loi, le Directeur général des élections ne peut pas exiger un remboursement d'argent collecté illégalement avant 2010. Ça veut dire que, si — hein, je dis bien si — il y avait eu de l'argent amassé illégalement par Marc-Yvan Côté en 2007, 2008, 2009, il ne serait pas obligé de le rembourser.

Donc, pourquoi le délai de prescription est 20 ans pour les compagnies de construction, mais juste sept ans pour le Parti libéral?

Le Président : M. le premier ministre.

M. Philippe Couillard

M. Couillard : M. le Président, c'est quand même, encore une fois, un peu court, là. Ce n'est pas le Parti libéral, ou le gouvernement, ou un autre parti politique qui a fait ce choix du sept ans, ça a été recommandé par le DGE lui-même...

Une voix : ...

M. Couillard : Non, recommandé par le DGE lui-même à la commission Charbonneau. Et ce n'est pas par hasard que la commission Charbonneau, je suppose, a inscrit ça dans ses recommandations, il doit y avoir des arguments pour ça. Maintenant, il est certain qu'on va donner suite, et j'espère qu'on aura la collaboration des partis de l'opposition. On va donner suite aux recommandations de la commission Charbonneau, dont celle-là. Et, d'ailleurs, on s'y était engagés. Il banalise une motion, mais, à d'autres reprises, il nous demande de respecter les motions qui ont été votées. Celle-là, apparemment, elle est moins importante.

Mais on aura l'occasion de déposer un projet de loi, je le rassure, sur cette question. Il y aura un débat en commission parlementaire...

Le Président : En terminant.

M. Couillard : ...où on échangera sur les arguments qui ont justifié la question...

Le Président : Deuxième complémentaire, M. le chef du deuxième groupe d'opposition.

M. François Legault

M. Legault : M. le Président, le premier ministre sait très bien que des lois, ça se change. D'ailleurs, on a adopté ici une loi pour les compagnies de construction en disant : Le délai de prescription, c'est 20 ans. Donc, moi, je lui demande, là, lui, qu'est-ce qu'il en pense.

S'il y a de l'argent qui a été collecté illégalement par Marc-Yvan Côté en 2007, 2008, 2009, va-t-il le rembourser, oui ou non?

Le Président : M. le premier ministre.

M. Philippe Couillard

M. Couillard : C'est sûr que oui s'il est prouvé que ces contributions ont été faites de façon illégale.

Mais il parle d'une vérité évidente, comme beaucoup de choses qui sont dites ici parfois. Il dit : Les lois peuvent être changées. Bien sûr qu'elles peuvent être changées. On va, d'ailleurs, déposer des projets de loi qui vont donner suite aux recommandations de la commission Charbonneau, dont celle-là. Ça, ça s'appelle une loi qu'on change.

Alors, il y aura des commissions parlementaires, on pourra en discuter de façon très ouverte, on entendra... Et j'espère qu'on réentendra les arguments pour lesquels le DGE a recommandé à la commission Charbonneau d'établir cette limite, et on aura l'occasion peut-être d'améliorer le projet de loi. Qu'il le fasse à ce moment-là, qu'il vienne en commission parlementaire et qu'il participe à la discussion.

Le Président : Principale, M. le député de La Peltre.

Participation de M. Marc-Yvan Côté au financement politique du député de Louis-Hébert

M. Éric Caire

M. Caire : M. le Président, en 2008, on comprend que le député de Louis-Hébert, effectivement, rate son objectif de 100 000 \$ en amassant 92 245 \$. Quand même, ce n'est pas si mal. Bizarrement, ça semble l'avoir qualifié, l'année suivante, pour devenir un ministre à 150 000 \$.

Curieusement aussi, M. le Président, c'est à la fin de 2008 que Marc-Yvan Côté, le déshonorant Marc-Yvan Côté, dit que, pour le cocktail du député de Louis-Hébert, il faut faire une contribution significative, et, M. le Président, miracle, l'année suivante, non seulement le député de Louis-Hébert atteint-il son objectif, mais il le dépasse en amassant 171 399 \$. Pas si mal.

M. le Président, la question qu'on se pose, c'est : Est-ce que Marc-Yvan Côté a contribué à ça? Et, si oui, combien y a-t-il de Côté dollars dans les caisses de Louis-Hébert?

Le Président : M. le leader du gouvernement.

M. Jean-Marc Fournier

M. Fournier : Évidemment, M. le Président, autant le DGE, Commissaire à l'éthique, le vérificateur, en fait l'UPAC, tous ceux qui ont à faire des vérifications les feront. Sur les événements dont le collègue parle, déjà il y a une commission qu'on a créée, la commission Charbonneau, qui a étudié l'ensemble des éléments. Elle a fait un rapport, comme le ministre disait tantôt, qu'on était pour l'appliquer, et c'est l'intention que nous avons.

Sur la question toujours de regarder, évidemment, les financements des uns et des autres, il faut bien se rappeler que tout le monde fait du financement. Il faut quand même le dire, tout le monde fait du financement. D'ailleurs,

dans le parti politique auquel le collègue de La Peltrie participe, chaque candidat devait amener 25 000 \$ à l'époque. Dans ce parti, M. le Président, le chef de la CAQ lui-même avait une cible de 25 000 \$ par soirée, là. On n'est pas à 150 000 \$ par an, c'est 25 000 \$ par soirée. Je cite ici un texte du 17 juillet 2012, *La présence du chef a un prix* : «[Le chef] ne se déplace pas pour moins de 25 000 \$. Si une activité de financement n'a pas récolté cette somme trois jours avant sa tenue, la Coalition [...] annule purement et simplement [la] présence [du chef] — M. le Président.» Ce n'est pas trop compliqué, là, la cible du chef, c'était 150 000 \$ en une semaine. Et là il parle de 150 000 \$ en un an, M. le Président.

Le Président : En terminant.

M. Fournier : Il faisait du financement. C'est qui qui finançait?

Le Président : Première complémentaire, M. le député de La Peltrie.

M. Éric Caire

M. Caire : M. le Président, c'est une belle ligne de défense, là, mais le leader du gouvernement sait très bien que ce qu'on questionne, c'est la façon d'atteindre l'objectif. C'est ça qui est le problème, c'est ça qui met du monde en prison.

Alors, ma question, elle est très simple. Elle est très, très, très simple, et il la comprend très bien : Est-ce que Marc-Yvan Côté est au coeur du financement du député de Louis-Hébert? Et, si oui, combien y a-t-il de Côté dollars dans la caisse électorale du député de Louis-Hébert?

Le Président : M. le leader du gouvernement.

M. Jean-Marc Fournier

M. Fournier : Encore une fois, je ne pense pas que c'est le député de La Peltrie qui peut décider quelles sont les contributions légales ou illégales. Il y a un DGE qui est là, il y a une commission qui a étudié tout cela. L'ensemble des faits a déjà été vu plus d'une fois, on est en train de rebrasser le passé, M. le Président.

Mais, tant qu'à parler des façons, le toujours chef de la CAQ disait le 29 février 2012 : «Il n'y a rien de répréhensible à offrir une rencontre privée à quelques personnes en échange d'un don légal de 1 000 \$, s'est défendu [le chef].» Effectivement, lorsque les règles étaient à 1 000 \$ et que c'était légal, c'était correct. Bien, c'est correct pour tout le monde, M. le Président. Et le chef de la CAQ me dit : Oui, mais ce n'était pas pour des subventions. Est-ce qu'il se rappelle qu'il faisait des pharmaceutiques quand il était...

Le Président : En terminant.

M. Fournier : ...ministre de la Santé, M. le Président? Même chose...

Le Président : Deuxième complémentaire, M. le député de La Peltrie.

M. Éric Caire

M. Caire : Gomery. Quand le juge Gomery a dit de Marc-Yvan Côté qu'il déshonorait son parti, là, comprenez-vous que ce n'est pas parce qu'il a fait du financement légal? Comprenez-vous ça? Vous lui avez donné un certificat de solliciteur, à ce gars-là, banni à vie de son parti politique. Alors là, on n'est pas du tout dans les mêmes eaux. Ce qu'on veut savoir... Parce que, là, le DGEQ n'enquêtera pas sur les années 2009, il y a un délai de prescription. Il ne va pas utiliser des ressources pour faire des enquêtes alors qu'il sait très bien qu'il ne pourra rien faire avec.

La question que je vous pose : Allez-vous faire preuve de transparence? Ou vous étirez le délai de prescription ou vous nous dites...

• (10 h 30) •

Le Président : M. le leader du gouvernement.

M. Jean-Marc Fournier

M. Fournier : C'est tout un raccourci, M. le Président. On oublie, du côté de la CAQ, qu'en 2010 ici même, à cette Assemblée, on a déposé des projets de loi qui donnaient plus de pouvoir au DGE et qui pouvaient évidemment, et c'est ce qu'il a fait, M. le Président, je pense que tout le monde est au courant... a utilisé ces pouvoirs. Il y avait des lois anti-prête-noms, des lois qui donnaient plus de pouvoirs au DGE. Il les a utilisées pour les années en question, non seulement le DGEQ, mais la commission Charbonneau. On vient de parler tantôt, du côté de l'opposition, de certains témoins entendus, et il y en a d'autres. Mme Boivin aussi a été entendue, il y en a plein qui ont été entendus sur ces époques-là. M. le Président.

La question aujourd'hui est la suivante : On peut bien, si cela plaît, regarder ce passé qui a été amplement analysé ou bien mettre de l'avant les recommandations...

Le Président : En terminant.

M. Fournier : ...qui en découlent. Moi, je suggère, si vous le voulez, qu'on travaille ensemble à faire ces réalisations-là.

Le Président : Principale, M. le député de Matane-Matapédia.

**Somme récoltée par le député de Louis-Hébert pour
le financement du Parti libéral en 2009**

M. Pascal Bérubé

M. Bérubé : M. le Président, avant de former son Conseil des ministres, le premier ministre avait pris un autre engagement formel. Il dit : «On va faire des vérifications profondes avant de faire ces nominations-là, c'est clair[...]. [...]Je pense qu'on a besoin de montrer et de pratiquer le contrôle le plus grand possible et la transparence la plus grande possible également.»

S'il a fait ces vérifications comme il le prétend, il s'est bien rendu compte que le député de Louis-Hébert avait récolté la somme imposante de 171 399 \$ en 2009. Un tel montant soulève nécessairement des questions. Pourquoi une si grosse somme? D'où provient cet argent? Qui a aidé à le collecter? Quelles questions a-t-il posées? Quelles réponses a-t-il obtenues?

Le Président : M. le leader du gouvernement.

M. Jean-Marc Fournier

M. Fournier : En fait, M. le Président, dans toutes les matières, il y a des institutions qui font et qui mènent des enquêtes. Notre collègue dit : Ah! je trouve que c'était un montant important qui a été collecté dans l'année par le député de Louis-Hébert. Je lui montrais tantôt les résultats que l'on voyait — et je vais tenter de retrouver le document, je l'ai — le document où on voit qu'en une soirée son chef a ramassé 100 000 \$ en une soirée. Et là il nous dit : Mais comment donc ont-ils collecté 150 000 \$ en un an? Je ne peux pas faire autrement que de reposer la question : Mais comment donc avez-vous ramassé 100 000 \$ en une seule soirée?

Le Président : Première complémentaire, M. le député de Matane-Matapédia.

M. Pascal Bérubé

M. Bérubé : Le premier ministre se devait de poser des questions évidentes pour tout le monde. Comment le député de Louis-Hébert a-t-il pu obtenir plus de 150 000 \$? Il semblerait qu'il ait un petit je-ne-sais-quoi qui fait courir les donateurs vers lui.

Alors, est-ce que le premier ministre a obtenu des réponses à ces questions, ou s'il ne voulait pas les obtenir, ou si encore, ce que tout son caucus sait, c'est qu'il a un statut particulier pour services rendus à la victoire de son chef?

Des voix : ...

Le Président : S'il vous plaît! M. le leader du gouvernement.

M. Jean-Marc Fournier

M. Fournier : M. le Président, à l'article auquel je faisais référence, on nous dit que la liste des invités n'a pas été rendue publique. Alors, moi, je veux bien que vous posiez des questions, je n'ai pas de problème, on est dans un pays libre. Dans une Assemblée comme celle-ci, on a le droit certainement de poser les questions comme celles que vous posez, mais on a aussi le droit, je crois, de vous présenter un miroir devant vous et de vous dire : Est-ce que vous vous posez les mêmes questions chez vous, à vous? Est-ce que les accusations que vous portez aux autres ne valent pas pour vous? Est-ce qu'il ne serait pas mieux de se dire qu'en ces matières, comme cette Assemblée a décidé avec sagesse, il y avait des tierces parties qui avaient à faire, avec des moyens d'enquête, des conclusions?

Le Président : En terminant.

M. Fournier : Plutôt que vous ou moi, qu'on laisse un indépendant faire cela?

Le Président : Deuxième complémentaire, M. le député de Matane-Matapédia.

M. Pascal Bérubé

M. Bérubé : Un ancien politicien a déjà dit que ça va toujours être la caisse électorale qui va rattraper le Parti libéral, et c'est encore le cas aujourd'hui. Soit le premier ministre a vérifié s'il trouve ça normal qu'un ministre

amasse une cagnotte de 171 000 \$, soit le premier ministre n'a tout simplement pas fait les vérifications qu'il s'était engagé à faire.

Qu'est-ce qui s'est passé, M. le premier ministre? Pourquoi une exception dans le cas du député de Louis-Hébert?

Le Président : M. le leader du gouvernement.

M. Jean-Marc Fournier

M. Fournier : Question d'exception ou pas, la question, c'est que tous les partis politiques, incluant le Parti québécois, incluant le Parti québécois, fait du financement. J'ai demandé tantôt à notre collègue la leader adjointe de l'opposition : Est-ce qu'elle nie les quotas de 80 000 \$? Je n'ai pas eu une réponse. Pourtant, c'est superbien documenté, mais on ne veut pas discuter de cela chez eux.

Je n'ai pas aucune difficulté, M. le Président, aucune difficulté à ce qu'on aborde cette question-là, mais, lorsque vient le temps de juger si un financement était légal ou pas, je crois que nous devrions laisser cela à une instance indépendante. Et, oui, je crois que nous devrions aussi avoir le bénéfice de la présomption d'innocence plutôt que d'avoir la culpabilité déclamée...

Le Président : En terminant.

M. Fournier : ...par le collègue de l'opposition.

Le Président : Principale, M. le député de Sanguinet.

Financement sectoriel du Parti libéral

M. Alain Therrien

M. Therrien : M. le Président, les documents du Parti libéral révélés hier nous montraient l'ampleur du club des 150 000 \$: Tony Tomassi, Lawrence Bergman, le député de Louis-Hébert. Mais il y a un comté qui les bat : le 127. Le 127, sur la carte électorale, on ne le voit pas. Il est juste dans les livres du Parti libéral, il y a juste au Parti libéral qu'on a le 127.

Le 127, c'est le financement sectoriel, M. le Président. Objectif en 2008 : 500 000 \$ de financement exigé pour le 127. Résultat : 3 millions, fois six l'objectif initial. On a ramassé, dans ce comté 127, 3 millions.

C'est grâce à qui, M. le Président? Franco Fava? Marc Bibeau? C'est grâce à qui? Marc-Yvan Côté? Que le premier ministre se lève puis nous le dise.

Le Président : M. le leader du gouvernement.

M. Jean-Marc Fournier

M. Fournier : Le 19 juin 2014, c'était à l'occasion de la commission Charbonneau, les auditions qui s'y faisaient, le titre de l'article, c'est : *Ginette Boivin admet avoir déjà contacté un cabinet ministériel*. On apprend, d'une part, que Mme Boivin était responsable du financement du Parti québécois pendant 17 ans, et elle annonce que le financement sectoriel auprès des gens d'affaires de différents secteurs d'activité était désigné, au Parti québécois, sous le vocable «milieux de vie». Mon collègue qui pose la question sur le sectoriel, chez vous, le synonyme, c'est «milieux de vie». En fait, vous avez fait la même chose. Elle a ajouté, à la commission, qu'elle a convenu que les personnes avec qui elle faisait affaire requerraient des informations; probablement qu'elles devaient s'attendre à quelque chose. Elle admet avoir contacté des cabinets ministériels.

Encore une fois, puis-je vous présenter un miroir? Pouvez-vous vous regarder et reconnaître que ce que vous accusez chez les autres se retrouve chez vous?

Le Président : Première complémentaire, M. le député de Sanguinet, et je...

Des voix : ...

Le Président : Silencieux, un peu, soyez silencieux. M. le député de Sanguinet, je vous écoute.

M. Alain Therrien

M. Therrien : M. le Président, tu as le club des 100 000 \$, tu as le club des 150 000 \$, puis on en rajoute une couche. 3 millions, on ne parle pas de milieux de vie, là, 3 millions, 3 millions de financement.

Le chef du Parti libéral puis premier ministre du Québec devrait se lever pour nous expliquer d'où ça vient, ce 3 millions-là. C'est grâce à qui?

Le Président : M. le leader du gouvernement.

M. Jean-Marc Fournier

M. Fournier : Encore une fois, si on le fait avec justice, je ne pense pas qu'on puisse ici déclarer : Tous ces montants étaient illégaux. Si nous le faisons, nous devons dire que tous les montants collectés par le Parti québécois dans les milieux de vie sectoriels étaient illégaux. Il serait préférable, je crois, plutôt, que nous faisons ces échanges sans aucune preuve, que nous faisons confiance aux institutions qui ont à faire cela.

On peut lancer des chiffres à gauche et à droite. Je notais que le chef de la CAQ, lui, avait une cible dans ces soirées de 150 000 \$ en une semaine. Je note que le chef du Parti québécois, lui, fait 100 000 \$ en une soirée. On peut bien s'échanger tout cela. La question fondamentale, c'est : Est-ce que le financement est légal? Ce n'est ni au Parti québécois, ni à la CAQ, ni à QS, ni à nous de faire ces constats, mais à des institutions indépendantes...

Le Président : Deuxième complémentaire, M. le député de Sanguinet.

M. Alain Therrien

M. Therrien : 3 millions de dollars, c'est vérifié, c'est des chiffres vérifiés, ce n'est pas n'importe quoi. La commission Charbonneau nous a révélé que Marc Bibeau promettait des contrats d'Hydro-Québec pour obtenir du financement sectoriel.

Qu'est-ce que les donateurs du Parti libéral recevaient? Qu'est-ce qu'ils recevaient pour donner de l'argent au Parti libéral? On aimerait ça, le savoir, j'aimerais ça que le premier ministre nous le dise.

Le Président : M. le leader du gouvernement.

M. Jean-Marc Fournier

M. Fournier : Bien, M. le Président, appelez Ginette Boivin, c'est elle-même qui parle à la commission Charbonneau. Pendant 17 ans...

Mon collègue de Sanguinet m'interpelle pendant que je répons, il me dit : Réponds à la question. Mais la question qu'il pose, il ne veut entendre qu'une facette, celle du financement du Parti libéral du Québec. Mais, dans la politique, M. le Président, il y a d'autres partis, dont le sien, qui avaient des habitudes lorsqu'ils étaient et dans l'opposition et au gouvernement. Mme Boivin déclarait qu'elle parlait au cabinet ministériel, elle ajoute : Ils devaient s'attendre à quelque chose. Je fais juste lui dire : Je n'ai pas de problème qu'il se lève, qu'il pose la question en regardant vers nous. Qu'il ne m'en veuille pas de lui dire qu'ils ont fait la même chose...

Le Président : En terminant.

M. Fournier : ...et qu'on devrait s'en remettre à un indépendant pour décider ce qui est légal ou pas.

• (10 h 40) •

Le Président : Principale, M. le député de Granby.

Objectifs de financement du Parti libéral**M. François Bonnardel**

M. Bonnardel : M. le Président, pour la seule année 2008, l'objectif de financement sectoriel a été dépassé de 600 %, et le grand total de 3,2 millions de dollars représente plus de la moitié de tout le financement libéral pour cette année électorale. En 2009, c'est 1,1 million qui a été récolté, dépassant l'objectif de 219 %. Efficaces, les libéraux. Or, qui était le président du Parti libéral pour ces années records de financement sectoriel? L'actuel député de Rivière-du-Loup, qui siège au Conseil des ministres. Et, comme par hasard, il était, au même moment, directeur du développement des affaires d'une entreprise de génie-conseil.

L'ex-président du Parti libéral ne peut pas ne jamais avoir été au courant de ces objectifs de financement sectoriel et des superministres à 150 000 \$. Le député doit nous dire aujourd'hui qui a mis en place ce système occulte.

Le Président : M. le leader du gouvernement.

M. Jean-Marc Fournier

M. Fournier : On aura noté le raccourci : aucune preuve d'illégalité, mais on finit avec la grande déclaration de culpabilité, comme d'habitude. Je tiens à rappeler que la question qu'il pose, il peut la poser à la personne qui est à sa droite, M. le Président, le chef de la CAQ, qui, lorsqu'il était au Parti québécois... et même, une année, en était président de campagne de financement. Et il savait comment se faisait le financement : avec des cibles qui étaient, à l'époque, de 80 000 \$. Je sais que, pour d'autres, c'était un peu plus, mais de 80 000 \$ en termes généraux.

Et il nous rappelle que la méthode qui était utilisée, c'était de présenter ça dans le caucus pour faire honte à ceux qui n'atteignaient pas la cible. Il ajoute... lui, par contre, il était en haut de la liste. On pourrait se demander comment il s'est

rendu en haut de la liste. Mais surtout il savait, lui aussi, ce même chef de la Coalition avenir Québec, que Ginette Boivin officiait. Il le savait, comme il savait ce qui se passait avec Oxygène 9.

Alors, on pourrait poser les mêmes questions à l'autre personne qui est à côté, mais, si moi, j'utilise le même procédé, je vais l'accuser, comme il nous accuse. Laissons cela à la commission Charbonneau, au Directeur général des élections, à l'UPAC, à ceux...

Le Président : En terminant.

M. Fournier : ...qui sont indépendants. Comme ça, on va respecter nos institutions.

Le Président : Première complémentaire, M. le député de Granby.

M. François Bonnardel

M. Bonnardel : ...mémorables : 4,3 millions en financement sectoriel, des superministres à 150 000 \$, des certificats de solliciteur à Marc-Yvan Côté. Il a même plaidé coupable à des accusations de lobbying illégal. Je pense que le ministre, aujourd'hui, mérite certainement une place au temple de la renommée libéral.

Est-ce qu'on peut lui redonner son droit de parole et qu'il nous dise d'où venait ce système occulte de financement?

Le Président : M. le leader du gouvernement.

M. Jean-Marc Fournier

M. Fournier : Le chef de la CAQ, qui ne se lève pas debout, il est bâillonné lui aussi. Il s'autobâillonne, je crois. Le chef de la CAQ lui-même avait des cibles de 25 000 \$ par soirée. On peut quand même commencer à se poser des questions quand la cible, c'est 150 000 \$ par semaine, M. le Président. S'ils ont le droit de poser des questions, on a le droit d'en poser nous aussi.

Lorsqu'il a formé son parti, il a commencé par un OSBL. Ça lui a permis de collecter deux fois cette année-là, M. le Président. On n'en parle pas, hein? On n'en parle pas. Je crois que, si on voulait s'assurer de la légalité des versements à la CAQ, ou à l'ADQ, ou au PQ, ou au Parti libéral du Québec, on a deux choix : celui de s'envoyer...

Le Président : En terminant.

M. Fournier : ...de la boue sans aucune preuve ou de faire confiance à nos institutions. Je propose les...

Le Président : Deuxième complémentaire, M. le député de Granby, en faisant attention sur quelques qualificatifs que vous avez employés.

M. François Bonnardel

M. Bonnardel : ...du gouvernement a légué un trésor de guerre de 122 000 \$ avant de quitter en 2008. Combien en financement sectoriel? Ça fait pas mal cher du barbecue puis du souper spaghetti, ça.

Les coffres du Parti libéral sont encore aujourd'hui remplis de ce financement sectoriel, puis le premier ministre a pris une semaine pour régler le cas du député de Louis-Hébert. Combien de temps va-t-il prendre pour se dissocier de cette culture de l'argent sale héritée de l'ère Charest?

Le Président : M. le leader du gouvernement.

M. Jean-Marc Fournier

M. Fournier : Je ne sais pas si c'est parce qu'il a utilisé l'expression «barbecue», mais ça m'a rappelé le souvenir des ailes de poulet de l'ADQ que vous aviez consommées abondamment dans un restaurant de Laval. Vous pourrez aller revoir les expériences que vous avez connues, qui soulevaient exactement les questions que vous soulevez à l'égard des autres.

Encore une fois, je propose ceci. C'est très facile de regarder les autres et d'essayer de tirer des conclusions sans aucune preuve. C'est facile, c'est confortable, mais il faut être capable de se regarder soi-même. Et, à la CAQ, comme à l'ADQ, comme au PQ, M. le Président, il y a des questions qui peuvent se poser autant que celles qu'il nous pose.

Le Président : En terminant.

M. Fournier : Je suggère que les institutions indépendantes soient celles qui...

Le Président : M. le député de Mercier.

M. Khadir : L'Assemblée nationale jouit d'un certain nombre de droits et de privilèges. Il y a plusieurs de ces droits et privilèges qui m'apparaissent avoir été négligés...

Le Président : Quel est le numéro de règlement que vous voulez suggérer?

M. Khadir : Pardon?

Le Président : Quel est le numéro du règlement?

M. Khadir : Bien, regardez, les réponses doivent être courtes et s'adresser aux questions...

Le Président : Je vous remercie. M. le leader de l'opposition.

Objectifs de financement politique des ministres sous l'ancien gouvernement libéral

M. Bernard Drainville

M. Drainville : M. le Président, ça fait plusieurs semaines qu'on donne la chance au premier ministre de condamner le système libéral des ministres à 100 000 \$, auquel il a lui-même participé, comme en font foi les chiffres dévoilés hier soir par *Enquête*. En 2008, à sa dernière année comme député de Jean-Talon, le premier ministre a amassé, collecté 118 339 \$.

Est-ce que le premier ministre du Québec va se lever pour condamner ce système de ministres à 100 000 \$ qui a donné aux collecteurs de fonds libéraux Bibeau, Fava, Côté un pouvoir toxique, M. le Président, sur notre démocratie, un pouvoir de corruption? D'autant plus qu'on apprend maintenant qu'il n'y avait pas juste un système à 100 000 \$, il y avait le club sélect des superministres à 150 000 \$. Est-ce que le premier ministre va se lever au moins pour condamner le 150 000 \$? S'il ne condamne pas le 100 000 \$, il va-tu au moins condamner le système des ministres à 100 000 \$? S'il vous plaît, M. le premier ministre.

Le Président : M. le leader du gouvernement.

M. Jean-Marc Fournier

M. Fournier : Je m'étonne toujours de voir que le leader de l'opposition nous dise qu'il faut condamner un système de ministres à 100 000 \$ par année quand ils avaient, eux, un système de 80 000 \$ à 95 000 \$ par année. Je m'étonne toujours de son indignation sur les ministres à 100 000 \$ quand il a un chef à 100 000 \$ par soir, je m'en étonne.

Alors, je veux bien, moi, qu'on affuble chez les autres, mais les règles de financement étaient les mêmes pour tout le monde. Il y a des institutions qui voient si elles sont conformes, et, l'obligation des partis politiques à faire des évaluations budgétaires avant chaque année, elles sont faites par tout le monde. Alors, simplement cibler, de l'autre côté, et se fermer les yeux sur une pratique qui est la leur... Il nous dit des gros mots comme «la corruption», qu'il aille voir ce qui a été dit à la commission Charbonneau sur le Parti québécois. Lui-même a plaidé qu'on devait protéger la présomption d'innocence de ceux qui étaient nommés, du Parti québécois. Les libéraux, non, mais, pour les péquistes, oui. Je crois que ce n'est pas très juste.

Le Président : Première complémentaire, M. le député... M. le leader de l'opposition.

M. Bernard Drainville

M. Drainville : Tomassi : arrêté, condamné. Nathalie Normandeau : accusée au criminel. Marc-Yvan Côté : accusé au criminel — les deux pour corruption. Le député de Louis-Hébert : suspendu en attendant les enquêtes. Ce n'est pas des péquistes, ça, M. le Président, ce n'est pas des péquistes. Le miroir, là, regardez-le bien, il est devant vous, là. C'est tous des libéraux dont on parle depuis plusieurs semaines, sinon plusieurs mois.

Alors, est-ce qu'il va condamner le système des ministres à 150 000 \$? Il refuse de condamner...

Le Président : Juste une seconde. Faites attention d'éviter de faire référence au procès criminel dont on a parlé. M. le leader du gouvernement.

M. Jean-Marc Fournier

M. Fournier : M. le Président, là, je veux juste lui répondre, là... Qu'il aille revoir la saga d'Oxygène 9, qu'il aille revoir le rapport Moisan, qu'il aille revoir le rapport Charbonneau. Non, mais c'est... Écoutez, je vais répondre à la question, là, mais honnêtement il faut être capable, à un moment donné, d'être assez mature pour se dire : Est-ce qu'il y a des changements à faire? Qu'est-ce qu'il y a dans le camp des uns et des autres?

Des voix : ...

Le Président : S'il vous plaît!

M. Fournier : Moi, honnêtement, là, je constate que nous, on a mis sur pied la commission Charbonneau, on a mis sur pied l'UPAC, on a renforcé des pouvoirs. Aujourd'hui, on est dans un système que tous ici, en cette Chambre, on préfère par rapport au système qu'il y avait avant, tous en cette Chambre, et tous y avons contribué, à améliorer nos lois à cet effet-là. Alors, la question est la suivante : Est-ce qu'on est seulement capables de porter des accusations...

Le Président : En terminant.

M. Fournier : ...ou de travailler ensemble dans le respect de nos institutions?

Le Président : M. le leader de l'opposition, en deuxième complémentaire.

M. Bernard Drainville

M. Drainville : Si je peux ajouter, M. le Président, là, les descentes de l'UPAC, là, c'est au siège du Parti libéral qu'elles ont eu lieu. Le miroir, là, regardez-le bien. Alors, je redonne une dernière chance, M. le Président. On termine la semaine, là.

Est-ce que le premier ministre peut juste se lever et dire : 100 000 \$, ce n'était pas assez pour condamner, mais, à 150 000 \$, je suis prêt à condamner? S'il n'est pas prêt à condamner le système à 150 000 \$, à partir de quand il condamne, monsieur? À partir de combien il va condamner, monsieur? Ça prend quoi, 200 000 \$, 250 000 \$ pour qu'il se lève pour condamner le système, M. le Président?

Le Président : M. le leader du gouvernement.

M. Jean-Marc Fournier

M. Fournier : Bien, je voudrais juste dire à notre collègue qu'il fasse attention sur les accusations qui sont lancées. Je crois qu'il y avait des gens qui étaient impliqués au Parti québécois aussi dans ces accusations-là. Je n'en dis pas plus. Le respect des droits de chacun...

Encore une fois, il revient avec la même question de condamner des systèmes à 100 000 \$ par année, et, je veux dire, c'est... Son chef est à sa droite, là. C'est 100 000 \$ par soir. Alors, pourquoi d'un côté c'est impossible puis on ne dit rien sur son propre parti? J'ai demandé deux fois à la leader adjointe de l'opposition : Est-ce qu'elle nie qu'il y avait des quotas de 80 000 \$ qui allaient jusqu'à 95 000 \$? Aucune réponse. Parce que c'est bien embêtant, il y avait quelqu'un au Parti québécois, qui est chef de la CAQ maintenant, qui était même président de financement...

Le Président : En terminant.

M. Fournier : ...qui savait qu'il y avait des quotas, M. le Président.

• (10 h 50) •

Le Président : Principale, M. le député de Borduas.

**Confidentialité de la preuve récoltée par l'UPAC dans
le dossier de Mme Nathalie Normandeau**

M. Simon Jolin-Barrette

M. Jolin-Barrette : M. le Président, il y a plusieurs journalistes qui ont reçu récemment des informations d'une source anonyme qui dit avoir en main la preuve que l'UPAC a récoltée dans le dossier de l'ex-première ministre Nathalie Normandeau. Selon le journaliste Louis Lacroix, cette source affirme avoir entre les mains la preuve de l'UPAC, soit 1 500 pages d'affidavits, d'écoute électronique et autres témoignages recueillis par les policiers. Cette source semble très bien informée, M. le Président.

Nous comprenons qu'il s'agit d'allégations, mais cette situation est inquiétante, car, si elle est avérée, elle pourrait avoir de graves conséquences sur le procès Normandeau. M. le Président, c'est important que le processus judiciaire suive son cours dans le dossier Normandeau afin que les accusés répondent de leurs actes devant la justice en vertu des règles de droit applicables qui nous gouvernent.

M. le Président, le ministre de la Sécurité publique ainsi que le ministre de la Justice sont-ils inquiets et peuvent-ils nous dire que tout le processus de confidentialité par rapport à la transmission de la preuve est respecté? Et ont-ils fait des vérifications?

Le Président : Mme la ministre de la Justice.

Mme Stéphanie Vallée

Mme Vallée : M. le Président, la question du collègue indique à quel point, parfois, ici, dans cette Assemblée, on oublie l'indépendance des institutions que sont l'UPAC et le Directeur des poursuites criminelles et pénales. Il y a une

chose que je peux vous assurer, M. le Président, dans tous les dossiers, pas seulement les dossiers médiatisés, pas seulement les dossiers dont celui dont notre collègue de Borduas fait mention ce matin, mais dans tous les dossiers, l'équipe du Directeur des poursuites criminelles et pénales jouit d'une totale indépendance, et nous n'avons aucun indice qui nous permet de croire que des fuites proviennent de cette institution, qui a toujours agi de façon très professionnelle, M. le Président.

Le Président : Alors, cela met fin à la période de questions et de réponses orales.

Motions sans préavis

Le Vice-Président (M. Gendron) : Alors, s'il vous plaît, nous allons poursuivre, et, en fonction de nos règles, nous en sommes aux motions sans préavis, et je reconnais un membre du deuxième groupe de l'opposition, et c'est M. le leader de ce deuxième groupe. À vous la parole.

M. Bonnardel : M. le Président, je demande le consentement pour déposer la motion suivante :
«Que l'Assemblée nationale prenne acte que le Parti libéral du Québec a amassé du financement sectoriel pour des montants de 3,2 millions de dollars en 2008 et 1,1 millions de dollars en 2009; [et]
«Qu'elle demande aux partis politiques de s'engager à rembourser toute contribution politique qui aurait leur été versée illégalement pour toute la période couverte par la commission Charbonneau.»

Le Vice-Président (M. Gendron) : Alors, merci, M. le député de Granby. Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion?

M. Sklavounos : Il n'y a pas consentement.

Le Vice-Président (M. Gendron) : Il n'y a pas consentement.
Un membre, maintenant, du groupe formant le gouvernement, et je cède la parole à M. le ministre de la Culture et des Communications. À vous, M. le ministre.

Saluer la mémoire de M. Jean Bissonnette, pionnier de la télévision québécoise et des variétés, et de Mme Rita Lafontaine, comédienne

M. Fortin (Sherbrooke) : Merci beaucoup, M. le Président.
Je sollicite le consentement de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante conjointement avec la députée de Joliette, la députée d'Iberville et le député de Mercier :
«Que l'Assemblée nationale salue la mémoire de M. Jean Bissonnette, pionnier de la télévision québécoise et des variétés, grand réalisateur, producteur et metteur en scène;
«Qu'elle souligne également la mémoire de Mme Rita Lafontaine, qui a interprété des personnages marquants de notre culture et inspiré un grand nombre de Québécoises et de Québécois;
«Qu'elle souligne leur contribution majeure au paysage théâtral, cinématographique et télévisuel québécois.»

Le Vice-Président (M. Gendron) : Alors, est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion, M. le leader adjoint du gouvernement?

M. Sklavounos : Oui, M. le Président, consentement pour le débat, quatre minutes maximum à notre ministre de la Culture et des Communications, la députée de Joliette, la députée d'Iberville et le député de Mercier.

Le Vice-Président (M. Gendron) : Alors, comme on vient de l'entendre, autant que possible, s'en tenir à ce qui est suggéré, des interventions d'environ quatre minutes. Je cède à nouveau la parole à M. le ministre de la Culture. À vous.

M. Luc Fortin

M. Fortin (Sherbrooke) : Merci, M. le Président. Jean Bissonnette a contribué à définir le Québec en façonnant notre univers télévisuel. Il est à l'origine de projets fondateurs pour la télévision québécoise. Il est à l'origine d'émissions mémorables, dont *Les couche-tard*, *Moi et l'autre*, *Appelez-moi Lise*, *Les lundis des ha! ha!*, *La petite vie*, sans oublier *Le bye-bye*.

Or, l'apport de Jean Bissonnette à la télé moderne ne représente qu'une fraction de son mérite et de son talent puisqu'il façonne aussi notre monde du spectacle. Metteur en scène au flair exceptionnel, il a lancé la carrière de plusieurs personnalités reconnues. Parmi toutes les mises en scène de Jean Bissonnette figurent aussi des spectacles mythiques, notamment les inoubliables fêtes de la Saint-Jean de 1975 sur le Mont-Royal.

Au cours de sa vie, ce grand bâtisseur a reçu de nombreux hommages. L'an dernier, Jean Bissonnette a reçu l'insigne d'officier de l'Ordre national du Québec ainsi que le prix Guy-Mauffette, la plus haute distinction décernée par le gouvernement dans le domaine culturel, pour sa contribution à la télévision québécoise.

M. le Président, une autre figure marquante de la culture québécoise nous a quittés aussi récemment. Laissez-moi prendre quelques instants pour souligner la carrière et l'apport considérable de Rita Lafontaine au paysage culturel québécois.

Le nom de Rita Lafontaine fait référence à plusieurs interprétations marquantes de personnages forts de l'oeuvre de Michel Tremblay, dont celui de sa mère, Nana.

Nommer Rita Lafontaine, c'est aussi penser à ce trio indissociable formé de Michel Tremblay et du metteur en scène André Brassard, un trio ayant contribué à l'écriture d'un riche chapitre de l'histoire théâtrale au Québec.

Rita Lafontaine aura vécu une arrivée sur scène peu banale en faisant partie de la toute première distribution de la pièce *Les belles-soeurs*, présentée en 1968. Après quoi, les rôles se sont enchaînés, faisant d'elle la grande comédienne qu'aura connue le Québec.

Par son jeu à large registre et à sa sensibilité à rendre les textes, Rita Lafontaine a participé à l'émergence d'une nouvelle dramaturgie québécoise. D'ailleurs, ses prestations mémorables ont attiré l'attention internationale sur notre scène culturelle, faisant voyager les créations de Michel Tremblay sur tous les continents.

En 2011, Rita Lafontaine a reçu le titre d'officière de l'Ordre national du Québec et, en 2005, celui d'officière de l'Ordre du Canada. Puis elle a eu ce souci de transmettre à la relève en participant à la création du programme de certificat en interprétation théâtrale de l'Université du Québec à Trois-Rivières et en y enseignant selon sa méthode Lafontaine, laquelle consistait à rendre toute la profondeur d'un texte bien au-delà des mots.

Le Québec tout entier lui vouait une affection profonde en raison de son talent et de sa présence au petit écran, sur les planches et au cinéma. Nous sommes tous attristés de son décès.

En terminant, M. le Président, permettez-moi d'offrir aux familles ainsi qu'aux proches de M. Jean Bissonnette et de Mme Rita Lafontaine nos plus sincères condoléances. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Gendron) : Alors, merci, M. ministre de la Culture et des Communications. Je cède maintenant la parole, sur cette même motion, à la porte-parole de l'opposition officielle, Mme la députée de Joliette. À vous la parole.

Mme Véronique Hivon

Mme Hivon : Merci, M. le Président. Alors, d'entrée de jeu, au nom de l'opposition officielle, je souhaite offrir toutes nos condoléances, bien sûr, aux familles et aux proches de Mme Rita Lafontaine et de M. Jean Bissonnette, deux personnes, deux personnages, je dirais aussi, hors norme qui ont marqué notre univers culturel. J'espère que ces proches trouvent une certaine consolation dans le fait que leur peine et leur désarroi sont partagés avec beaucoup d'émotion par les Québécois, qui étaient excessivement attachés à Mme Lafontaine, qui a véritablement fait partie de leur vie pendant des décennies. Et, bien qu'ils connaissaient moins M. Bissonnette parce qu'il était derrière l'écran, les Québécois sont tout aussi attachés à ses créations télévisuelles, qui les ont tout aussi accompagnés pendant des décennies. Je parle bien de créations, parce que M. Bissonnette a vraiment innové, façonné, défini, redéfini la télévision québécoise à plus d'une reprise.

• (11 heures) •

L'humilité, je pense que c'est ce qui nous marque quand on pense à Mme Lafontaine. C'est une combinaison extraordinaire d'humilité et à la fois de talent hors norme, et c'est pourquoi je pense qu'elle était une figure si importante et si attachante pour les Québécois. Pour moi et, je pense, pour la population du Québec, Rita Lafontaine, c'est l'incarnation même de la comédienne, celle qui sait à la fois faire rire et faire pleurer, celle qui est aussi à l'aise dans la comédie que dans le drame, aussi à l'aise sur une scène de théâtre qu'au petit et au grand écran. C'est aussi une femme qui s'investissait complètement, qui s'abandonnait complètement à ses personnages, qui s'effaçait complètement, d'où son énorme talent, qui a été reconnu. C'est, bien sûr, la muse, l'inspiration de Michel Tremblay, de Jacques Brassard. C'est une femme qui a été découverte alors qu'elle était secrétaire dans une pièce amateur par ces deux grands créateurs et qui ont décidé que son naturel était complètement désarmant. Et plusieurs, dans les témoignages qu'on a entendus cette semaine, ont dit que Rita Lafontaine avait inventé le naturel au théâtre. Elle était tout simplement ses personnages. Elle était autant Nana, Albertine, Madeleine dans *Le vrai monde*. Elle était, dans *Le retour*, cette femme excessivement attachante, Rose Landry. Elle était aussi cette femme qui nous a tant fait rire avec Clémence DesRochers dans *La grande séduction*, qui a connu un très grand succès.

Alors, Mme Lafontaine faisait partie de nos vies. Elle travaillait, elle travaillait sans relâche, probablement aussi parce que son parcours n'en était pas à l'origine un de professionnelle de formation dans les écoles de théâtre. Elle trouvait une musicalité, toujours le ton juste. Elle était faite de travail et elle était faite de générosité pour son public dans ce qu'elle s'investissait dans ses créations mais aussi dans sa vie quotidienne. Nous lui devons énormément et nous lui disons merci du fond du coeur.

Cette générosité et cette humilité, on les retrouve aussi chez Jean Bissonnette. Jean Bissonnette, comme je l'ai dit d'entrée de jeu, il a vraiment défini... il a été vraiment un pionnier de notre paysage télévisuel. Il a créé, comme le disait le ministre, des émissions-phares, des talk-shows qui ont connu un succès incroyable, bien sûr, avec *Les couche-tard*, *Appelez-moi Lise*, mais des émissions d'humour qui vraiment ont marqué nos vies, nos familles, qui nous ont permis de passer de merveilleux moments ensemble, *Le bye-bye*, bien sûr, *Moi et l'autre*, *La petite vie*, *Un gars, une fille* — où il a rencontré Guy A. Lepage — *Les détecteurs de mensonges*, des quiz. Et toujours il réussissait à trouver la nouvelle idée, c'était une pépinière à idées. Et toujours il a été très généreux aussi avec les artistes, les comédiens qu'il prenait sous son aile, qu'il faisait grandir, Dominique Michel, Guy A. Lepage, tout, évidemment, le groupe de *La petite vie*. Mais surtout il était généreux avec le public, parce que c'est pour eux qu'il créait et c'est pour eux qu'il pensait toujours à comment il pouvait réinventer la télévision.

Alors, en terminant, je veux lui dire aussi un énorme merci. Et tous les rires qu'il nous a procurés comme toutes les émotions que Mme Lafontaine nous a procurées vont nous accompagner longtemps. Merci.

Le Vice-Président (M. Gendron) : Merci, Mme la députée de Joliette, de votre intervention. Et, pour la poursuite du débat, je reconnais Mme la députée d'Iberville pour son intervention. À vous la parole.

Mme Claire Samson

Mme Samson : Merci, M. le Président. Je suis honorée de rendre hommage ce matin à deux géants de notre scène culturelle, Jean Bissonnette et Rita Lafontaine.

Jean Bissonnette, alias Jean «Bis», M. Showbiz, pour ceux qui l'ont connu, plusieurs ont connu le grand réalisateur, metteur en scène, producteur, j'ai eu l'honneur de connaître un grand homme. En effet, j'ai eu l'immense bonheur de côtoyer professionnellement Jean «Bis» pendant une dizaine d'années, j'étais alors attachée de presse à Radio-Canada. Et Jean, pour dire le moins, n'aimait pas beaucoup les critiques télévision et ceux qui pratiquaient le métier, alors autant vous dire que mon travail n'a pas toujours été simple et que nous avons manqué quelques occasions de promotion, mais certainement pas plusieurs pour se colletailler. Mais, si Jean n'aimait pas les critiques, ce n'était pas tellement pour lui-même, mais, parce qu'il aimait trop ses artistes et les créateurs autour de lui, il cherchait constamment à les protéger.

J'ai travaillé avec Jean sur *Les lundis des ha! ha!*, sur *La petite vie*, des années de rire et de pur bonheur. On avait décidé ensemble que la campagne de pub pour *La petite vie* devait être complètement éclatée et un peu folle, et je me souviens qu'on ait mis la face de Pôpa sur des camions de vidange, à Montréal, qui circulaient le jour du lancement de la saison. Jean, c'était un précurseur. On avait même pensé lâcher lousse une centaine de dindes dans les rues de Montréal, mais, mon échec, je n'ai pas réussi à convaincre la police que c'était une bonne idée, et nous n'avons pas pu le faire. Mais c'était ma faute, alors... C'était ma faute, et j'ai payé cher le prix. Alors, on a fait ensemble plein de choses, des *Bye-bye*, des galas, des émissions spéciales avec les Vigneault, Dufresne, Ferland, Deschamps, Bécaud, Dion et Fugain de ce monde.

Jean en imposait par son expérience, par son charisme. Il aura été un grand parmi les grands et un visionnaire, et on peut certainement dire sans se tromper qu'au Québec, à la télévision, il y aura eu un avant et un après-Jean «Bis». Son empreinte sur notre culture est, à cet égard, indéniable, et on se souviendra longtemps de son héritage.

Et, si Jean a changé la télé québécoise, il aura aussi grandement influencé la jeune attachée de presse que j'étais à l'époque, et je me rappellerai toujours de cette citation de Jean : Claire, la meilleure improvisation que tu feras sera celle que tu auras scénarisée. C'était sa ligne. Et je tiens ce matin à offrir à sa famille, en mon nom et au nom de ma formation politique, toutes nos condoléances et nos sympathies à sa famille, son épouse et sa fille.

Quant à Mme Lafontaine, je ne l'ai pas connue d'une façon aussi intense que monsieur... que Jean «Bis», mais je l'ai côtoyée aussi dans la grande tour de Radio-Canada. Avec Rita, l'expression «une grande dame» prend tout son sens. J'ai le souvenir d'une femme calme et généreuse, très impliquée toujours, tout au long de sa vie, auprès de la relève.

Mme Lafontaine, c'est celle qui me disait, avant les lancements et les visionnements à Radio-Canada, avec son calme et sa générosité : Claire, inquiète-toi pas, ça va bien aller. Les projecteurs étaient braqués sur elle, mais sa considération se portait toujours sur les autres. C'est ça, Rita Lafontaine : de la générosité sans bornes et une simplicité qui nous ressemble.

Rita, c'était aussi, bien évidemment, un talent immense. Elle n'avait pas nécessairement tous les attributs d'une jeune première, mais elle avait la capacité de livrer un texte avec une entièreté qui lui était bien propre. Et elle était tellement inspirante! Plusieurs l'ont dit : Quand Rita jouait, on ne savait pas qu'elle jouait, elle vivait. C'était une grande, très grande comédienne, et c'est par son talent immense qu'elle a fait sa place dans le cœur de tous les Québécois.

Rita aura porté la femme québécoise en ce qu'elle a de plus beau, de plus fort et de plus lumineux sur les planches et sur les écrans du Québec. Au nom de toutes les femmes du Québec, merci, Mme Lafontaine. Je tiens également à offrir toutes nos condoléances et nos sympathies à ses proches. Merci.

Le Vice-Président (M. Gendron) : Alors, on vous remercie, Mme la députée d'Iberville, de votre commentaire. Et je cède maintenant la parole à M. le député de Mercier sur cette même motion. M. le député de Mercier, à vous.

M. Amir Khadir

M. Khadir : Merci, M. le Président. Devant des témoignages aussi éloquents et aussi vrais livrés par mes collègues, on ne peut qu'admirer l'immensité de la contribution généreuse et significative de M. Bissonnette et de Mme Lafontaine. Donc, au nom de ma formation politique, en mon nom personnel, au nom de ma collègue de Sainte-Marie—Saint-Jacques mais plus particulièrement au nom de ma collègue de Gouin, qui est absente aujourd'hui mais qui tenait vraiment à rendre un témoignage vibrant à Mme Lafontaine, donc, je joins l'ensemble des députés ici pour offrir nos condoléances à la famille de Rita Lafontaine, à la famille de Jean Bissonnette et tous leurs proches.

La chose que je crois qu'il faut reconnaître ici, c'est que tous ces témoignages expriment à quel point, dans la vie collective d'un peuple, dans ce qui anime son âme, la culture au sens large mais aussi la culture qui est faite de divertissements et de rires a de l'importance. On a souligné la contribution des deux. Je dirais, pour ma part, que la fête de la Saint-Jean en 1975 a joué un rôle déterminant dans mon propre attachement, dans l'affection que je porte à la culture québécoise dans ce qui la distingue puis dans ce qui la rapproche de la culture francophone en général, parce que c'est là qu'on en a eu une des expressions les plus éclatantes, donc, au milieu des années 70. Alors, je crois que c'est en ces termes, la reconnaissance de la contribution en matière de culture, à la vie collective du peuple québécois, que nous rendons hommage à Jean Bissonnette et à Rita Lafontaine. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Gendron) : Merci, M. le député de Mercier.

Mise aux voix

Et je comprends que cette motion est adoptée. Et, compte tenu qu'il s'agit de deux départs, nous allons observer une minute de silence.

• (11 h 10 — 11 h 11) •

Le Vice-Président (M. Gendron) : Merci. Veuillez vous asseoir.

Toujours à la rubrique des motions sans préavis, un membre maintenant du groupe formant l'opposition officielle, et je reconnais M. le leader de l'opposition officielle. Et, s'il y a des gens qui doivent quitter, on est capables de faire ça exceptionnellement en silence aujourd'hui. Alors, M. le leader, allez, pour votre motion.

M. Drainville : M. le Président, je sollicite le consentement des membres de cette Assemblée afin de présenter, conjointement avec la députée de Montarville et la députée d'Arthabaska, la motion suivante :

«Que l'Assemblée nationale condamne le système libéral des ministres à 100 000 \$ et des superministres à 150 000 \$.»

Le Vice-Président (M. Gendron) : Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion? Alors, il n'y a pas consentement pour débattre de cette motion.

Maintenant, M. le député de Mercier. À vous la parole, M. le député de Mercier. M. le député de Mercier! Est-ce que vous aviez une motion sans préavis?

M. Khadir : Oui. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Gendron) : Alors, si vous voulez nous la présenter, s'il vous plaît. À vous.

M. Khadir : M. le Président, je demande le consentement de la Chambre pour présenter la motion suivante conjointement avec le leader de l'opposition officielle et la députée de Montarville :

«Que l'Assemblée nationale demande aux partis représentés en cette Chambre de dévoiler rapidement l'information concernant l'ensemble des sommes qu'ils ont remises au Directeur général des élections du Québec au cours des vingt dernières années pour rembourser de l'argent acquis par le biais de financement illégal.»

Le Vice-Président (M. Gendron) : Y a-t-il consentement pour débattre de cette motion?

Une voix : ...

Le Vice-Président (M. Gendron) : Il n'y a pas de commentaire normalement, mais ce qu'on vient d'entendre, c'est qu'il n'y a pas de consentement. Alors, ça met fin à la rubrique des motions sans préavis.

Et je cède à nouveau la parole à M. le leader adjoint du gouvernement pour la présentation des motions.

M. Sklavounos : Bien, des avis de commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Le Vice-Président (M. Gendron) : Des avis de commissions, excusez-moi.

M. Sklavounos : Merci, M. le Président. J'avise cette Assemblée que la Commission des finances publiques poursuivra le débat sur le discours du budget aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 13 heures ainsi que 15 heures à 18 heures, à la salle Louis-Joseph-Papineau, et, si nécessaire, le mardi 12 avril 2016, de 10 heures à midi, à la salle du Conseil législatif;

La Commission des institutions poursuivra les consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 64, Loi sur l'immatriculation des armes à feu, aujourd'hui, à compter de 11 h 30 pour une durée de 1 h 30 min et de 15 heures à 18 heures, à la salle du Conseil législatif;

La Commission des transports et de l'environnement poursuivra l'étude détaillée à l'égard du projet de loi n° 76, Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, ainsi que le mardi 12 avril 2016, de 10 heures à midi, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine;

Finalement, la Commission de l'économie et du travail poursuivra l'étude détaillée à l'égard du projet de loi n° 70, Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 13 heures et de 15 heures à 18 heures, à la salle de l'Assemblée nationale, ainsi que le mardi 12 avril 2016, de 10 heures à midi, à la salle Louis-Joseph-Papineau. Merci, M. le Président.

Le Vice-Président (M. Gendron) : Alors, je vous remercie, M. le leader adjoint du gouvernement.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Nous en sommes à la rubrique Renseignements sur les travaux, s'il y en a. Je n'en vois pas.

Moi, à titre de président, je vous rappelle que, lors de l'interpellation prévue pour demain, 8 avril, c'est Mme la députée de Montarville qui s'adressera à Mme la ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des

institutions démocratiques sur le sujet suivant : La nécessité de récupérer l'argent qui aurait pu être versé illégalement aux partis politiques entre 1996 et 2011 et de prolonger le délai de prescription prévu à la Loi électorale jusqu'en 1996.

La période des affaires courantes étant terminée, nous allons maintenant passer aux affaires du jour... mais on m'indique que j'avais omis de vous donner les avis de la présidence. Et c'est... Oui. C'est moi qui ai mal regardé ma feuille de route, qui est toujours bien faite.

Avis touchant les travaux des commissions

Alors, les avis de la présidence aujourd'hui, c'est : Je vous avise que la Commission de l'administration publique se réunira aujourd'hui, à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May, en séance de travail, après les affaires courantes jusqu'à 13 heures, afin de préparer l'audition du suivi du chapitre 4 du rapport du Commissaire au développement durable du printemps 2014, portant sur la gestion et l'aide financière du Fonds vert; en auditions publiques également, de 15 heures à 18 heures, afin d'entendre le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques; et en séance de travail également, de 18 heures à 18 h 30, afin de statuer sur les observations, les conclusions et les recommandations à la suite de cette audition.

Je vous avise également que la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail aujourd'hui, de 13 heures à 14 heures, à la salle RC.161 de l'hôtel du Parlement, afin d'élaborer le rapport lié au mandat d'initiative sur les conditions de vie des adultes hébergés en centre d'hébergement et de soins de longue durée.

Là, ça termine les avis de la présidence, et je cède la parole à M. le leader adjoint du gouvernement.

M. Sklavounos : Oui. M. le Président, je vous demanderais une suspension jusqu'à et vingt-deux afin de permettre aux députés de l'opposition qui souhaitent demander un débat de fin de séance de pouvoir soumettre leur demande, s'il vous plaît.

Le Vice-Président (M. Gendron) : Oui. Compte tenu que le délai pour transmettre les demandes de débat de fin de séance n'est pas complètement écoulé — c'est une pratique qu'on a toujours faite, au cas où il y aurait des débats de fin de séance — alors je suspends les travaux, tel qu'indiqué, jusqu'à 11 h 21. Et, à 11 h 21, on verra si on doit faire des débats ou pas de débat. Sinon, on fera la suite des choses.

Les travaux sont suspendus pour à peu près 10 minutes.

(Suspension de la séance à 11 h 17)

(Reprise à 11 h 22)

Affaires du jour

Le Vice-Président (M. Gendron) : Alors, nous allons reprendre où nous avons laissé. C'était un délai pour attendre une décision. Et je cède la parole au leader, parce que nous connaissons la décision. Alors, M. le leader.

M. Sklavounos : Alors, je ne sais pas, M. le Président, s'il y en a eu, des demandes de débat de fin de séance. Il n'y en a pas eu?

Le Vice-Président (M. Gendron) : Il n'y en a pas, mais... C'est pour ça que je vous donne la parole, parce qu'il n'y a pas eu de demande.

M. Sklavounos : O.K., formidable. Merci, M. le Président.

Ajournement

Alors, comme je l'ai mentionné, et vous avez mentionné un... il y a cinq commissions parlementaires qui se réunissent. Et, conformément à notre règlement, afin de pouvoir permettre à cela de se faire, je vous ferais motion pour ajourner nos travaux au mardi 12 avril, à 13 h 40, s'il vous plaît.

Le Vice-Président (M. Gendron) : Je vous remercie, M. le leader adjoint. Est-ce que cette motion est adoptée? Adopté. Alors, nos travaux sont ajournés tel qu'indiqué, et nous allons faire ce qui était prévu dans la motion tantôt. Alors, à la semaine prochaine.

(Fin de la séance à 11 h 23)